

Emploi des personnes handicapées

67 %
des salariés handi-
capés du secteur
public sont travail-
leurs en catégo-
rie C.

190 000
travailleurs
handicapés sont
employés dans le
secteur public.

47 %
des DETH sont
au chômage
depuis plus
d'un an.

32 %
des DETH
ont plus de
50 ans.

7 %
d'accords
signés en
2009.

643
ESAT en
France.

Cher amis,

Les signaux envoyés en ce début d'année aux travailleurs handicapés sont inquiétants. La sur contribution pour les entreprises de plus de 20 salariés qui n'embauchent aucun travailleur handicapé, qui devait s'appliquer dès le début de l'année, est reportée au 30 juin 2010 pour les entreprises de moins de 50 salariés. Une provocation de plus alors que le nombre de travailleurs handicapés au chômage continue d'augmenter. Nous parlerons dans cette lettre des SAMETH qui peuvent s'avérer être une aide précieuse pour les salariés rencontrant des difficultés dans leur emploi liées à leur état de santé.

Sophie Beydon-Crabette, responsable de la mission emploi FNATH
sophie.beydoncrabet@fnath.com

LE SAMETH

Le SAMETH est le service d'aide et d'appui au maintien dans l'emploi des personnes handicapées. La mission du SAMETH est d'informer et de conseiller les entreprises et les personnes handicapées sur les différentes possibilités de maintien ou de reclassement au sein de l'entreprise.

Les principes d'intervention du SAMETH

Ce service doit s'exercer dans le respect des dispositions légales et réglementaires, en particulier celles relatives aux obligations des employeurs, à la protection des salariés, à la médecine de santé au travail et aux institutions représentatives du personnel.

Le maintien dans l'emploi doit s'entendre comme le maintien dans l'entreprise. Attention : si l'entreprise a plusieurs sites et qu'elle vous propose un poste sur un site différent du vôtre, cela est considéré comme une proposition de reclassement.

Le SAMETH met en place des compétences spécifiques en complément des interventions des services de santé au travail, de l'assurance

maladie et de la MSA (ex : mobilisation d'un ergonome).

Le médecin du travail reste un acteur pivot et incontournable du maintien dans l'emploi.

Qui peut solliciter le SAMETH ?

L'employeur qu'il soit public ou privé peut solliciter l'aide du SAMETH pour reclasser un salarié.

Le salarié lui-même peut solliciter le SAMETH s'il est en arrêt de travail et si les conditions de reprise sur son poste lui paraissent difficiles ou si la personne est en activité mais qu'elle rencontre des difficultés sur son poste.

Il n'est pas nécessaire d'être reconnu travailleur handicapé pour solliciter le SAMETH ; il suffit simplement d'avoir entamé une démarche de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH).

Quels sont les services apportés par le SAMETH ?

Le SAMETH propose quatre niveaux de services :

- un service d'information sur les dispositifs et aides mobilisables pour le maintien dans l'em-

ploi des personnes handicapées dont l'objectif est de permettre à l'entreprise ou à la personne handicapée d'avoir en sa possession toutes les informations nécessaires à la mise en œuvre d'une démarche de maintien dans l'emploi ;

- un service de conseil dont l'objectif est d'appréhender les éléments nécessaires à une démarche de maintien ;
- un service de facilitation dont le but est de rendre accessible et de simplifier la mobilisation des moyens nécessaires pour la mise en œuvre de la solution de maintien dans l'emploi d'une personne handicapée ;
- un service d'ingénierie qui vise à contribuer à la recherche, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une solution de maintien dans l'emploi.

A quel moment doit-on solliciter le SAMETH ?

Le plus tôt possible. En effet, même si la reprise d'emploi est encore loin il est important de mobiliser tous les moyens pour préparer sa reprise d'emploi dans les meilleures conditions. Plus on entame précocement les démarches de reprise, plus il sera « facile » de travailler à la mise en œuvre de solution. Par exemple : une personne pour être reclassée pourra avoir besoin d'une formation et ce n'est pas à la veille de la reprise d'emploi que l'on peut mettre en place ce type de démarches.

Le SAMETH pourra conseiller d'effectuer une visite de pré-reprise, qui ne donne pas lieu à la délivrance d'une fiche d'aptitude mais qui permet au médecin du travail et au SAMETH de prendre les mesures nécessaires pour préparer la reprise.

Il existe un SAMETH par département. Pour en connaître les coordonnées, vous pouvez vous rendre sur le site l'AGEFIPH www.agefiph.fr ou appeler la plate-forme téléphonique de l'AGEFIPH au 0 811 37 38 39 (coût d'un appel local).

SIMPLY MARKET RECRUTE DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

SIMPLY MARKET, branche supermarché du Groupe Auchan, est impliqué depuis maintenant 15 ans dans une démarche volontariste en faveur de l'emploi des personnes handicapées concrétisée depuis 2001 par 3 accords triennaux. Les 550 collaborateurs de Simply Market ont ainsi accès à un dispositif d'aides et de soutien spécifique : aménagement de poste, aide à la formation et à l'évolution professionnelle...

SIMPLY MARKET possède 287 supermarchés et 10 entrepôts logistiques implantés sur toute la France. Elle compte 14 000 collaborateurs et prévoit 2000 recrutements en 2010.

Les profils recherchés sont les suivants :

- En magasin : directeurs de magasin, managers de rayon, équi-piers de commerce et bouchers
- En entrepôt : préparateurs de commande
- Au siège : comptabilité, secrétaire commerciale...

Pour en savoir plus vous pouvez vous rendre sur le site de recrutement 100 % accessible de SIMPLY MARKET : www.votre-avenir-simply.fr ou adresser une candidature spontanée auprès des magasins proches de chez vous.



EFFICACE SOLIDARIS
Association
des accidentés de la vie
Association reconnue d'utilité publique

Mission emploi :
sophie.beydoncraet@fnath.com

A noter

Convention

FNATH/ AGEFIPH

Deux prochaines sessions de formation sont prévues **19 mars 2010 à Limoges** et **15 juin 2010 à Béziers**. D'autres formations non encore programmées auront lieu en 2010 dans vos régions.

Site emploi FNATH

Merci aux groupements qui nous ont fait parvenir des offres d'emploi pour alimenter le site. Nous vous rappelons que le dépôt des offres est gratuit pour les entreprises. L'offre reste affichée durant 3 semaines. N'oubliez pas d'informer nos adhérents sur l'existence du site afin qu'ils multiplient leurs possibilités de retrouver un emploi.